

Peralta Distéfano, Ariela (Uruguay)

[Original : espagnol]

Exposé de qualifications

Le présent exposé est déposé en vertu du paragraphe 4-a de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et du paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6 de l'Assemblée des États Parties sur la procédure de nomination et d'élection des juges de la Cour pénale internationale.

L'Uruguay soumet à l'examen des États Parties la candidature de M^{me} Peralta Distéfano, Présidente de l'Institut national des droits de l'homme et de défense du peuple (INDDHH) Uruguay. M^{me} Peralta Distéfano est considérée comme étant idéalement qualifiée pour le poste de juge de la Cour pénale internationale au titre de la liste B, comme en témoigne sa grande expérience et son engagement permanent en faveur des principes et objectifs du Statut de Rome.

M^{me} Peralta s'est vouée à titre personnel et professionnel à la défense des droits de l'homme et au développement de la démocratie. Lorsque M^{me} Peralta s'est inscrite à la Faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de la République de l'Uruguay, le pays était sous le joug d'une dictature militaire qui a duré de 1973 à 1985.

Une fois la démocratie restaurée, la majorité des organisations sociales et syndicats de l'Uruguay avaient été abolis, morcelés ou fragilisés par les forces militaires qui avaient détenu le pouvoir en Uruguay. M^{me} Peralta a été l'un des plus jeunes avocats à prêter son soutien et sa contribution à la restauration du tissu social de l'Uruguay, participant à la remise sur pied et à la consolidation de diverses organisations sociales vouées à la protection des droits des femmes, des enfants et des prisonniers, parmi d'autres groupes particulièrement vulnérables, en sa double capacité d'avocat et de notaire assermentée. Depuis, elle a assumé des causes qui ont décidé de son profil professionnel et exigé des choix personnels difficiles.

Durant cette période, M^{me} Peralta a commencé à collaborer avec des organisations non-gouvernementales en faveur des enfants qui ont commis des infractions au droit pénal, en vue de faire adopter des mesures de substitution à l'emprisonnement. Pendant dix ans, elle a été Directrice du Programme de promotion et de défense des droits civils et politiques du Service de paix et de justice (SERPAJ-Uruguay), organisation qui offre des services de représentation juridique relativement aux violations des droits de l'homme commises en Uruguay. Le SERPAJ est l'organisation de défense et de promotion des droits de l'homme la plus respectée en Uruguay ; elle a été fondée par, entre autres, Adolfo Perez Esquivel, gagnant du Prix Nobel de la paix. M^{me} Peralta a acquis une grande expertise au fil de ses visites dans des centres de détention, et est co-auteur de l'unique rapport annuel sur les droits de l'homme en Uruguay, édité par SERPAJ. Elle a également occupé la fonction de Secrétaire exécutive de SERPAJ pour l'Amérique latine.

M^{me} Peralta s'est portée candidate avec bonheur au poste d'Officier du Programme pour les Amériques de l'Association pour la prévention de la torture, à Genève. Alors qu'elle occupait cette fonction, elle a gagné la prestigieuse bourse Hubert H. Humphrey de recherches et d'études au Washington College of Law de l'American University, pour laquelle elle a déménagé aux États-Unis. Alors qu'elle poursuivait un master en études légales internationales, le Programme des Nations Unies pour le développement, en vertu d'un accord conclu avec le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Union interparlementaire de l'Uruguay, a nommé M^{me} Peralta Consultante au niveau national concernant les politiques législatives en matière des droits de l'homme, un rôle qu'elle a assumé à distance pendant qu'elle terminait son master en effectuant des visites sur le terrain, après quoi elle put l'assumer sur place en Uruguay.

M^{me} Peralta s'est vu offrir le poste de Directrice exécutive adjointe du Centre pour la justice et le droit international (CEJIL), à quoi s'ajouta la responsabilité de Directrice de la Région des Andes, de l'Amérique du Nord et des Caraïbes. Basée désormais à Washington, D.C., elle a codirigé, de concert avec le directeur exécutif, de nombreuses audiences liées à des causes et thèmes précis devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

Elle a également plaidé et supervisé, dans le cadre de litiges stratégiques, des affaires qui ont fait jurisprudence devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Il convient de noter que le CEJIL, de concert avec ses 400 organisations partenaires, représente plus de 13 000 victimes et personnes protégées dans le cadre de plus de 220 affaires et procédures de mesures provisoires et de précaution devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme. À titre d'exemple, deux affaires remarquables dirigées par M^{me} Peralta dans le cadre de son travail pour le CEJIL sont l'affaire *Massacre Rochela c. la Colombie* et l'affaire *Gelman c. l'Uruguay*. Dans la décision de février 2011 de cette dernière affaire, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a ordonné à l'État de l'Uruguay de faire une déclaration publique au Congrès de l'Uruguay, en présence du Président d'alors, José Mujica, reconnaissant sa responsabilité envers les victimes Juan et Macarena Gelman, ainsi que son devoir de poursuivre et de punir les responsables de la disparition forcée, en 1976, de Maria Claudia Garcia de Gelman dans le contexte de l'Opération Condor. Enfin, la décision exigeait que le gouvernement revoie la loi relative à l'extinction de l'action publique, ce qui a abouti à l'adoption, en octobre 2011, de la loi N° 18.831 qui rétablit le plein exercice de l'action publique contre l'État pour les crimes de terrorisme d'État commis jusqu'au 1^{er} mars 1985.

En 2012, M^{me} Peralta a été proposée par plusieurs organisations de la société civile comme candidate pour le premier conseil d'administration de l'Institut national des droits de l'homme et de défense du peuple (INDDHH) Uruguay au moment de sa création. Malgré le considérable engagement que représente la direction des affaires de violations graves des droits de l'homme sur le continent américain devant le Système interaméricain des droits de l'homme, M^{me} Peralta a décidé de retourner à son pays pour occuper le poste pour lequel elle avait été élue. L'Assemblée générale a voté en faveur de sa nomination au poste puisque, des cinq candidats proposés, elle avait été la seule à avoir obtenu la majorité spéciale des deux-tiers à l'un des tours de vote. M^{me} Peralta est actuellement en Uruguay, où elle occupe le poste de Présidente du Conseil directeur.

Au fil de sa carrière, M^{me} Peralta a prononcé d'innombrables discours dans le cadre de forums régionaux et internationaux ; a exercé un rôle consultatif relativement au Plan stratégique 2017-2020 de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, et auprès du Conseil académique consultatif hororaire de l'Institut des politiques publiques en matière des droits de l'homme du Mercosur. Elle est devenue membre active du Réseau latino-américain pour la prévention du génocide et des atrocités de masse de l'Institut Auschwitz pour la paix et la réconciliation et de la Fondation Mandela relativement aux travaux sur la mémoire récente. Enfin, elle a agi comme Conseillère en stratégie auprès de GQUAL, une campagne de promotion de l'égalité entre les sexes au sein des tribunaux et organes internationaux.

Parmi ses nombreuses publications, relevons sa contribution à l'enquête historique sur les détenus disparus en Uruguay, en vertu de l'article 4 de la loi N° 15.848, étude demandée par la Présidence de la République et coordonnée par Álvaro Rico en 2007.

Tout au long de sa vie, la passion de M^{me} Peralta pour le droit international et le droit international des droits de l'homme l'a conduite à poursuivre des études spécialisées aux Pays-Bas, à Genève et aux États-Unis, entre autres.

Eu égard aux exigences stipulées à l'article 36-3-c du Statut de Rome, nous confirmons que M^{me} Ariela Peralta possède une excellente connaissance d'une des langues de travail de la Cour pénale internationale.
